

## Commission Technique Régionale des activités cyclistes

### Règlement CHAMPIONNAT REGIONAL DU CONTRE LA MONTRE 2024

*L'engagement sur l'épreuve implique que le coureur a pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses :*

#### **Article 1. Organisation**

Les clubs cyclistes de L'USM Villeparisis ( 77) et , du Vélo Club de Vincennes ( 94) organisent en collaboration avec les Comités UFOLEP de Seine et MARNE , du Val de Marne et ,de la commission Cyclospor Régionale d'Ile de France des activités cyclistes ( CTSR) le Dimanche 8 Septembre 2024 le championnat Régional du contre la montre individuel et par équipe sur le territoire de la commune de LEUDON en BRIE ( 77320) .

**Matin :** Contre la montre individuel.

Disputé sur un parcours de 19.00 Km pour les catégories adultes : Masculin /Féminin

De 10.00 km : pour les catégories jeunes : Masculin / Féminin

**Après – midi :** Contre la montre par équipe.

**Disputé sur un parcours de 19 .00 km**

✚ DUO : Masculin – Féminin ou mixte

✚ Equipe Mixte : 1 Féminine – 1 Adulte masculin de 50 ans et plus – 2 Adultes masculin : 17 – 49 ans

**Disputé sur un parcours de 38 Km (2tours) :**

✚ Equipe(4) adultes masculin de 50 ans et plus

✚ Equipe (4) adultes masculins de 17 – 49 ans

#### **Article 2. Organisation – contrôle**

L'organisation est placée sous le contrôle de la CTSR d'Ile de France .Y seront appliqués les statuts généraux de l'UFOLEP relevant de la réglementation générale du cyclospor UFOLEP – Commission Nationale.

#### **Article 3.**

Le championnat régional est ouvert aux cyclospor UFOLEP licenciés en Ile de France, y compris ceux qui ont une double appartenance, à condition que leur catégorie FFC ou FSGT soit en adéquation avec le règlement National UFOLEP Cyclospor, sous réserve que licence et carte nationale soient homologuées pour la saison sportive 2023 – 2024.

##### **3- 1**

Cette épreuve est également ouverte aux cyclospor UFOLEP licenciés dans les comités UFOLEP hors région Ile de France ainsi, qu'aux licenciés des Fédérations FFC – FSGT classifiés dans les catégories en adéquation avec le règlement National UFOLEP.

Ils ne pourront prétendre au podium du championnat régional d'Ile de France.

#### **Article 4. Contre la Montre individuel.**

Disputé par catégories d'âges :

Catégorie Jeune Masculin – Féminin : 15 – 16 ans

Catégories Adultes Masculins : 17 - 19ans / 20 – 29 ans / 30 – 39 ans / 40 – 49 ans / 50 – 59 ans / 60 Ans et plus

Catégories Adultes Féminines : 17 – 19 ans /30 – 39 ans / 40- 49 ans / 50 ans et plus

Et licenciés FFC – FSGT

#### **Article 5. Classement. De l'épreuve**

Le comité d'organisation proclamera les résultats par catégories d'âges.

Féminine classement scratch.

## Commission Technique Régionale des activités cyclistes

### **5 - 1. Classement du championnat Régional**

Le comité d'organisation proclamera le résultat du championnat régional ouvert uniquement aux cyclospor­tifs UFOLEP licenciés (es) en Ile de France et titulaire d'une licence UFOLEP et d'une carte Nationale cyclospor­tion saison sportive 2023 -2024.

Il appartient à chaque Comité hors Ile de France qui le souhaite de mettre en œuvre les classements internes à son comité

### **Article 6. Les engagements.**

#### **6 - 1 : Licenciés UFOLEP**

Pour tous les licenciés (es) UFOLEP engagement via la plate -forme du calendrier national – Paiement en ligne système intégré.

Pour les licenciés des autres fédérations les engagements par transmission du formulaire d'engagement renseigné, accompagné des copies de licences et de l'acquiescement à **Pierre LEBIGRE 42 rue des chantereines 95620 PARMAN**. Délais de rigueur le 06 Septembre 2024 - R

Aucun engagement ne sera retenu après cette date –Pas d'engagement sur place.

### **Article 7. Déroulement de l'épreuve du C.L.M. : Retrait des dossards.**

Chaque participant devra remettre sa licence aux préposés à la remise des dossards. .En échange **DEUX dossards** lui seront remis l'un pour le coureur l'autre pour le véhicule suiveur. Ce dernier sera disposé sur le pare-brise en haut et à droite. A l'issue de l'épreuve, en échange des deux dossards, la licence sera restituée.

#### **7 - 1. Feuille de route**

Chaque participant devra signer la feuille de route.

#### **7 - 2 Echauffement**

Il est interdit de s'échauffer sur le circuit. **Pénalité de 5 minutes** Une zone d'échauffement est prévue à cet effet.

#### **7 - 3. Départ.**

Les départs seront donnés de minute en minute .Le coureur prend le départ sous les ordres du chronométrateur qui effectue un compte à rebours, au terme duquel le chronomètre est déclenché. Le temps de tout coureur se présentant en retard au départ sera décompté dès l'heure prévue pour son départ.

#### **7 - 4 Dépassement**

Lors du déroulement de l'épreuve, tout coureur devra emprunter la partie droite de la chaussée.

Si un coureur est rejoint, il n'est pas autorisé à profiter du sillage du coureur qui le rattrape.

Le coureur qui en rejoint un autre doit observer un écart latéral d'au moins 2mètres. L'aide entre coureur est interdit.

#### **7 - 5. Abri**

Tout coureur surpris dans le sillage d'un véhicule à moteur sera mis hors course.

#### **7 - 6. Arrivée**

Le temps de passage sera enregistré sur la ligne d'arrivée située : entrée de LEUDON en BRIE

### **Article 8 – Véhicule suiveur.**

**8 -1** Le véhicule suiveur doit se tenir au moins à 10mètres derrière le coureur, ne jamais le dépasser, ni se porter à sa hauteur. En cas d'avarie, le dépannage n'est autorisé qu'à l'arrêt sur la partie droite de la chaussée et ne doit gêner quiconque.

**8 - 2** Le véhicule suiveur d'un coureur qui va être rejoint doit, dès que la distance est inférieure à 100 mètres, se placer derrière le véhicule de l'autre concurrent.

**8 -3** Le véhicule suivant le coureur qui en rejoint un autre n'est autorisé à s'intercaler que si les coureurs sont séparés d'au **moins 100 mètres**.

### **Article 9 .Les pénalités**

Les pénalités sont conformes au règlement U.F.O.L.E.P.

## Commission Technique Régionale des activités cyclistes

### **Article 10 : Arbitrage**

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur et accompagnateur a pris connaissance de ce règlement et qu'il en accepte toutes les causes.

L'arbitrage fédéral, concernant le déroulement de cette épreuve, est placé sous l'autorité du Président du Jury et des commissaires.

### **Article 10 : SECURITE**

Le port du casque rigide homologué est obligatoire

### **Article 11 : Circulation**

Conformément à la législation en vigueur des épreuves qui se déroulent sur la voie publique, le code de la route doit être impérativement respecté par l'ensemble des concurrents et des accompagnateurs

### **Article 12 : Résultats.**

La proclamation des résultats sera effective à la Salle municipale de LEUDON en BRIE

Les récipiendaires seront en tenue de cycliste obligatoire

### **Article 13 : Contre la montre par EQUIPE**

Disputé sur un parcours de 19 .00km - Départ toutes les 3 minutes

DUO : Adulte Masculin - Adule Féminin – Adulte Mixte (1 tour de circuit)

Equipe mixte : 1 Féminine – 1 Adulte masculin de 50 ans et plus – 2 Adultes masculins de 17 – 49 ans. Le temps de passage sera pris sur le 3ème à condition que la féminine et le masculin « 50 ans et plus » passe la ligne d'arrivée en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> position .Cas contraire le temps sera pris sur le 4<sup>ème</sup> coureur. (1 tour de circuit)

Equipe (4) adultes masculins 50 ans et plus, le temps ne sera pris sur le 3<sup>ème</sup> arrivant (2 tours de circuit)

Equipe (4) adultes masculins de 17- 49 ans, le temps sera pris sur le 3<sup>ème</sup> arrivant (2 tours de circuit).

Un véhicule suiveur est autorisé pour chacune des équipes lors du contre la montre par équipe .Une place devra être réservée (passager avant) pour accueillir une personne neutre à son bord

✚ En cas de crevaison, incident mécanique, chute, etc. aucun départ ne pourra être redonné

✚ Il est formellement interdit de s'entraîner sur le circuit pendant le déroulement des épreuves .Toute équipe contrevenante sera pénalisée de 5 minutes.

### **13 – 1 Composition des équipes :**

Pour prétendre au podium du championnat régional du contre la montre par équipe. Toutes les équipes devront être constituées de cycloportifs titulaires d'une licence UFOLEP et d'une carte nationale UFOLEP saison sportive 2023 – 2024. Soit du même club ou association et ou multi club du même comité.

Les équipes constituées par des licenciés de fédérations UFOLEP et autres fédérations seront classées mais ne pourront prétendre au podium du championnat Régional.

### **Article 14 : Engagement contre la montre.**

Pour toutes les fédérations engagement par transmission du formulaire d'engagement renseigné- catégories âges – copies licences – chèque d'acquiescement – Transmission à Pierre LEBIGRE 42, rue des chantereines 9620 PARMAIN – délais de rigueur : vendredi 6 septembre.

Aucun engagement par internet.

#### **14-1 remises des dossards**

Tous les engagés devront se présenter à la remise des dossards – en échange des licences les dossards seront remis.

La licence et carte nationale cycloport saison 2023 – 2024 est obligatoire pour être podiumable.

## Commission Technique Régionale des activités cyclistes

### **Article 15 Le matériel**

Sont admis les bicyclettes et les roues conformes à la réglementation UCI en vigueur

**15-1** Pour la catégorie 15- 16 ans (contre la montre individuel) le vélo devra être « TRADITIONNEL » avec la possibilité de mettre des prolon gateurs.

**Article 16** : Les organisateurs soulignent leur attachement au respect de la nature et de l'environnement. Afin de les préserver, tout concurrent ayant jeté ses déchets en dehors des zones vertes prévues à cet effet, c'est-à-dire sur la voie publique, sera disqualifié.

### **Article 17 : Cérémonie Protocolaire : Salle Municipale de LEUDON en BRIE**

- Présidé par Monsieur Claude LECOQ maire de LEUDON en BRIE
- En présence des membres des Comités d'honneur et d'organisation.
- La remise des récompenses sera effective à l'issue de chaque épreuve.

**17- 1** - : Le protocole est placé sous la responsabilité de Monsieur Robert TURGIS, Délégué UFOLEP en charge CycloSPORT ILE de France.

Les récompenses remises par les membres du comité d'honneur présents en présence du comité d'organisation

Les résultats seront proclamés par un membre de la CTRS.

### **17-2 Accès au Podium pour toutes les catégories.**

Au Championnat régional équipes constituées de licenciés UFOLEP titulaires d'une carte cycloSPORT saison 2023 – 2024

#### **Contre la montre individuel par catégorie d'âge**

Au premier : Médaille d'or – 1 Bouquet

Au second : Médaille d'argent

Au troisième : Médaille de bronze

**Dans chaque catégorie, le titre sera décerné que s'il y a AU MOINS 5 Partants masculins ou 3 féminines (contraire classement scratch)**

#### **Contre la montre par équipe**

Première : Médaille d'or – bouquet

Seconde : Médaille d'argent

Troisième : Médaille de bronze

### **ARTICLE 18 : Réclamation**

Conformément au règlement national, les réclamations ne peuvent être émises que par le responsable du club ou de l'association. Les réclamations écrites seront reçues par un responsable de la CTRS. Sous peine de nullité, cette réclamation doit être confirmée dans les 48 heures par pli recommandé avec un chèque de caution **de 85 €uros libellé à :**

Comité Régional UFOLEP ILE de France,

Joseph ROUAULT- 2, route de Rigny - 77 131 PEZARCHES.

**Si la réclamation concerne un des trois premiers d'une catégorie : Le titre sera « Gelé » et donc non ATTRIBUE**

### **ARTICLE 19: Sécurité**

**19-1 - Poste secours** : assuré par une unité mobile de premiers secours.

**19-2 - Sécurité des épreuves** : Les épreuves seront ouvertes par des véhicules de l'organisation.

La sécurité sera assurée sur l'ensemble du parcours par des signaleurs et par la mise en place d'une signalisation spécifique.

**19 - 3 – Signaleurs** : L'absence de signaleurs requis sur une course ne permettra pas le départ de celle-ci pour des raisons de sécurité.

**19-4 - L'échauffement** est formellement interdit sur le circuit pendant le déroulement des épreuves.

**Le présent règlement est élaboré pour assurer un bon déroulement des épreuves. Il appartient à chaque coureur d'en respecter les règles et l'esprit UFOLEP et à chaque responsable et dirigeants d'association ou de club d'être le garant de son application.**



TOUS LES SPORTS AUTREMENT  
ACTIVITES CYCLISTES ILE DE FRANCE

## Commission Technique Régionale des activités cyclistes

